

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2001)
Heft: 144-146

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons



Valais

Botta prend de l'altitude

Perché à 3 000 m d'altitude sur le Scex Rouge, le restaurant "Botta 3 000" a ouvert ses portes. Œuvre du célèbre architecte tessinois, réalisateur entre autres de la cathédrale d'Evry ou du Musée d'art moderne de San Francisco, ce restaurant offre une vue panoramique de 360° sur tous les grands sommets alpins, Mont Blanc, Cervin, Jungfrau. Accessible puisque les cabines du télésiège arrivent juste en dessous, "Botta 3 000" contient 180 places en self-service et 110 en restauration traditionnelle, dispose d'un bar, d'une salle de conférence et de deux terrasses panoramiques. La nourriture, elle, s'affiche internationale avec des plats asiatiques, végétariens... Le restaurant de Mario Botta s'inscrit dans le cadre de Glacier 3 000, un complexe touristique ultra-moderne réalisé dans le plus pur respect de l'environnement.

Vaud

Quatre unités de la Compagnie générale de navigation, lancées avant 1914, retrouveront à l'identique les figurines et décorations qui ornaient leurs coques à l'avant et à l'arrière. L'association Patrimoine du Léman vient de se lancer un nouveau défi. Elle a trouvé un artisan-sculpteur à Brest capable d'accomplir ce travail. Il commencera par "La Suisse" car c'est le navire amiral. Le coût serait d'environ 30 à



40 000 francs par bateau. La collecte est commencée. Le plus ancien bateau de la CGN, le "Montreux" a été remis à flot. Construit entre 1903 et 1904 par Sulzer frères, il était propulsé par une machine à vapeur. En 61-62 on le passa à la propulsion diesel-électrique. Après près de 100 ans, une rénovation complète s'imposait, avec restauration de la salle Belle Époque et revaporisation. Le coût total s'élève à 10 millions de francs.

Votations cantonales

Berne : l'UDC Urs Gasche a été élu sans surprise au Conseil d'Etat bernois. Le Conseil exécutif bernois compte ainsi : 3 UDC, 2 socialistes et 2 radicaux.

Zurich : par 171 435 voix contre 161 973, les Zurichois ont refusé la transformation des Entreprises électriques cantonales (EKZ) en SA.

Fribourg : les Fribourgeois ont accepté par 37 901 oui contre 25 771 non, la transformation des Entreprises électriques fribourgeoises en SA. Ils ont aussi accepté par 43 902 voix contre 21 129 un crédit de 63,2 millions destiné à la construction du contournement de Bulle.

Neuchâtel : les citoyens ont accepté d'améliorer leur système de crèches et de garderie et dit oui à l'instauration d'une seconde année d'école enfantine.

Obwald : les citoyens ont accepté une initiative de l'UDC visant à réduire de 7 à 5 le nombre des membres du gouvernement dès 2006.

Zoug : les citoyens ont refusé une nouvelle fois d'abandonner le système proportionnel au bénéfice du système majoritaire pour l'élection au Conseil d'Etat.

Vaud : l'initiative popiste demandant l'instauration d'un taux unique pour les impôts communaux dans le canton a été refusée par 68,5 % de non. Le transfert de la faculté de pharmacie à Genève a été accepté par 53,7 % des voix et la loi sur l'UNIL, projet triangulaire entre les Universités de Lausanne et de Genève et l'EPFL, a été acceptée par 59,3 % des voix.

EN BREF

JURA

Un aérodrome avec piste en dur devrait voir le jour à Bressaucourt/JU. Le projet a été accepté par 127 voix contre 121. La participation a atteint 92%.

SCHAFFHOUSE

Un éléphant du cirque Knie a plié un feu rouge à Schaffhouse alors qu'il regagnait le campement en compagnie de ses camarades. Pris d'une soif subite, il a mis

le cap sur une fontaine proche, éliminant tout obstacle sur son chemin.

LUCERNE

Les Balkans triomphent à Emmen ! Les électeurs de la petite commune lucernoise ont approuvé 13 demandes de naturalisation concernant 22 personnes. Sans exception, mais sur un score serré.

FRIBOURG

Le sort des sans-papiers, dont une vingtaine occupent depuis le lundi de Pentecôte une église de Fribourg a été

examiné par les députés du Grand Conseil qui se sont prononcés contre une régularisation collective de leur situation. Le Conseil d'Etat réclame en revanche plus de souplesse pour les cantons dans l'application des règlements. Il revendique la possibilité de légaliser la présence de personnes bien intégrées et autonomes financièrement. Une autre résolution, rejetée celle-là, demandait la création de permis de travail temporaires pour la main-d'oeuvre étrangère. Le Gouvernement

fribourgeois a clos l'enquête disciplinaire contre le commandant de la police cantonale Pierre Nidegger. Aucune sanction n'a été prononcée. La procédure avait été ouverte le 11 juillet 2000 en marge de l'expertise sur le fonctionnement de la police, suite à l'affaire du chef des stupéfiants Grossrieder.

ARGOVIE

La Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) a autorisé l'exploitation de l'entrepôt central pour déchets radioac-

Dans les cantons

▷ tifs de Würenlingen/AG. Les premiers éléments combustibles brûlés devraient arriver de la centrale de Leibstadt en juillet.

Quelque 800 enseignants du canton d'Argovie exigent que le droit pénal des mineurs se montre plus sévère avec les auteurs de troubles. Ils estiment que la justice doit prononcer des amendes, des peines d'emprisonnement et des exclusions des établissements scolaires. Cette revendication figure dans une lettre adressée aux Chambres fédérales.

TESSIN

Un avocat et conseiller municipal de Lugano, de même qu'un homme de confiance du président de la Lega, Giuliano Bignasca, ont été condamnés à 18 mois de prison avec sursis par le Tribunal pénal de Lugano. Le jugement met un terme à l'affaire «Lugano bene» tournant autour d'un cercle chic de consommateurs de cocaïne.

● Le Tessin redoute l'arrivée de «moustiques tigres» sur

son territoire. L'insecte originaire de Chine a été introduit par bateau dans le port de Gênes et a déjà été repéré au nord de Milan. Sous les tropiques, sa piquûre peut provoquer la fièvre dengue. S'il se multiplie en grand nombre, le moustique tigre devient très agressif.

● Le procureur extraordinaire Luciano Guidici a requis 2 ans de prison contre Franco Verda, et un an contre Gerardo Cuomo. L'ancien président du Tribunal pénal tessinois doit être reconnu coupable de corruption. Quant au trafiquant présumé de cigarettes italien, Gerardo Cuomo, il s'est rendu coupable de corruption et de contravention à la loi sur le séjour des étrangers.

GENÈVE

Les paysans genevois ont accepté une augmentation des salaires agricoles à 3 000 francs minimum, mais la Chambre genevoise d'agriculture demande des mesures d'accompagnement pour assurer la survie de la branche. L'ouvrier agricole genevois gagnera entre 15 à 25 % de plus que ses

confrères des autres cantons. Il est impossible de répercuter ces frais dans des marchés agricoles libéralisés et Genève exporte une grande partie de la production en Suisse alémanique. À très court terme, 2 000 hectares de culture disparaîtraient, touchant de plein fouet les entreprises les plus petites. La CGA réclame la mise en place d'un label social et au niveau fédéral l'adoption rapide d'un seul contrat-type au lieu des 26 réglementations cantonales.

SCHWYTZ

Le centre d'Einsiedeln, permettant à des mères d'abandonner anonymement leur bébé, va faire l'objet d'une expertise juridique du Département de justice et police. Le rapport devrait notamment permettre de savoir si l'anonymat offert par ce projet va à l'encontre du droit de l'enfant. L'initiative de ce centre d'abandon anonyme, le premier de ce genre en Suisse, revient à «l'Aide suisse pour la mère et l'enfant» opposée à l'avortement.

● Marcel Strebel est libre.

L'ancien leader du Front patriotique, condamné en 1999 à deux ans de prison par le Tribunal cantonal schwytois a bénéficié d'une libération anticipée.

VALAIS

Un incendie a entièrement détruit la cabane des Mountets située à 2886 mètres au dessus du glacier de Zinal/VS.

● Cleuson-Dixence : après l'accident de décembre 2000, les terrains voisins de l'installation hydro-électrique seront bientôt remis en état. La commune de Nendaz et les sociétés EOS et Grande Dixence ont signé une convention. L'opération coûtera près de 30 millions de francs. La Suisse Assurance paiera 27 millions pour les travaux de remise en état. Les deux sociétés en cause paieront 2,75 millions.

● Éboulement de Fully : EOS devra probablement déboursier près de 5 millions de francs suite à la coulée de boue d'octobre dernier à Fully. L'expert a conclu son rapport engageant la responsabilité de l'entreprise. Cette facture va s'ajouter à celle du

À tous nos abonnés

L'approche de l'euro nous conduit à modifier nos tarifs. En effet, tous Suisses que nous soyons, nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de la disparition du franc français.

Nos tarifs passent pour la France à :

Un an (12 n°) : 42 euros

Deux ans (24 n°) : 75 euros

Bienfaiteur un an (12 n°) : 60 euros
et pour l'étranger à :

Un an (12 n°) : 45 euros

Deux ans (24 n°) : 81 euros

Bienfaiteur un an (12 n°) : 75 euros

Nos lecteurs constateront que nous n'avons que très peu augmenté nos prix. En effet, nous sommes passés de 11 à 12 numéros (le numéro d'été étant maintenant un numéro complet, même s'il est double ou triple). Le reste n'absorbe que péniblement les augmentations vertigineuses du prix du papier (qui dépassent de beaucoup les 4 % de la rentrée scolaire) et le doublement des frais postaux.

Les prix correspondants en francs n'étant pas ronds, vous pouvez continuer d'ici la fin de l'année à

payer vos abonnements aux anciens prix en francs, nous avons mis en place des correspondances qui vous permettront de souscrire sur la base de 4 euros le numéro. Mais nous vous conseillons quand même les nouveaux prix un an ou deux ans en euros, moins chers qu'au numéro.

Et même si ce n'est pas le rôle de notre journal, nous vous engageons à bien vous documenter sur l'euro (dans votre banque par exemple) et sur les mécanismes d'échange de décembre à février, les escroqueries et erreurs étant faciles et nombreuses.

drame de Cleuson-Dixence où une conduite forcée avait sauté causant la mort de 3 personnes.

ZURICH

Le Conseil législatif de la ville de Zurich ne veut pas de l'initiative des démocrates suisses/DS «Les Suisses d'abord». Il a déclaré ce texte non valable. Les DS n'ont été soutenus que par l'UDC. Cette initiative vise à privilégier les besoins des Suisses et à ce que Zurich reste une ville suisse. Les DS ne formulent toutefois pas de mesures concrètes pour atteindre ce but.

● Le Grand conseil zurichois a approuvé par 142 voix sans opposition la construction d'une nouvelle gare souterraine. Il est disposé à ce que le canton investisse 580 millions de francs dans ce projet, devisé à 1,45 milliard au total. Le peuple votera en septembre.

● Un rabbin israélien de 70 ans a été abattu. Le meurtrier serait un jeune homme qui a tiré plusieurs coups de feu avant de disparaître. Le rabbin a succombé une demi-heure plus tard à l'hôpital. Il habitait en Israël et se trouvait à Zurich en visite privée. Le mobile du crime est inconnu. Un suspect a été libéré après avoir fourni un alibi. Depuis 1995, il s'agit du 3^e Juif orthodoxe à être agressé à Zurich. M. Feigl, président de la communauté juive de Zurich et l'un des fils de la victime privilégient l'hypothèse du crime antisémite.

● L'Église réformée zurichoise a reconnu sa responsabilité historique dans les persécutions dont ont été victimes les «sorcières» des XVI^e et XVII^e siècles. Ce mea culpa intervient 300 ans après le dernier procès pour sorcellerie organisé dans le canton. 7 femmes et 1 homme y avaient été exécutés.

● La police municipale zuri-

choise a mis la main sur 1,8 kg d'héroïne lors de la perquisition de 2 appartements. 6 hommes et 1 femme d'origine albanaise de 17 à 44 ans ont été arrêtés.

BERNE

Une manifestation non autorisée des milieux antifascistes a conduit à des échauffourées en ville de Berne. Les forces de l'ordre ont riposté à coups de gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc aux pierres et aux cocktails Molotov. La police a arrêté 116 manifestants, dont 41 mineurs qui contestaient la disparition d'un squatt.

● Pétition : la diversité des produits thérapeutiques complémentaires doit être maintenue, même après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les médicaments. 287 826 signatures ont été remises à l'Office fédéral de la santé.

GRISONS

En vacances dans les Grisons, Yannick Durand/VD a pris une truite gigantesque dans le lac de Silvaplana. La bête mesu-

re 113 centimètres et pèse 15,6 kilos. Ce pourrait être la plus grande truite pêchée à la ligne depuis la berge.

● Le Conseil d'État des Grisons a donné l'ordre à la police cantonale de détruire les informations sur les personnes qui ne sont pas soupçonnées d'actes répréhensibles. Le chef de la police évoquait l'existence de 400 fiches, suite aux protestations de la Déclaration de Berne.

Marianna Kazarian vient de défendre à l'Université Lomonossov une thèse consacrée à la 4^e langue nationale suisse. Une dizaine de ses camarades travaillent aussi sur le romanche. Marianna a travaillé sur l'évolution des diverses formes du romanche depuis le XIX^e siècle et sur la volonté de les fédérer en un romanche grischun. Deux collègues d'Irina Tchelicheva ont préparé un livre de 900 pages sur les langues romanes où sont décrits entre autres les différentes variétés du romanche, les anciens dialectes de Suisse romande, les droits linguistiques en Suisse. Seul l'ar-

gent manque pour le publier.

NEUCHÂTEL

Huit éoliennes de 60 m. de hauteur et d'un rayon de 32 m représentant le plus grand parc d'éoliennes de Suisse, seront implantées l'an prochain à Tête-de-Ran près de La Vue-des-Alpes. L'énergie produite devrait correspondre à la consommation de 4 500 ménages. L'investissement total représente 26 millions de francs.

SOLEURE

À Olten, le conseiller municipal Linus Dobler/PDC a été arrêté pour fraude électorale. Il est accusé d'avoir acheté à un fonctionnaire 100 enveloppes de vote pour 500 francs et de les avoir remplies lors des élections du 22 avril. L'élu se dit victime d'un complot. Le 22 juin, l'enquête a abouti. Linus Dobler a passé aux aveux. Il a reconnu l'achat des enveloppes et la falsification de plus de 100 signatures. Les électeurs devront probablement retourner aux urnes pour élire leurs représentants au législatif communal.

“ Les nouvelles relations franco-suissees aux XIX^e et XX^e siècles ”

C'est le thème d'un colloque organisé les 19 et 20 octobre 2001 par la ville de Rueil-Malmaison, la Société historique de Rueil-Malmaison et les Amis du Musée franco-suisse, à la suite de celui organisé en 1998, “ Les Gardes suisses et leurs familles aux XVII^e et XVIII^e siècles en région parisienne ”. Les plus grands spécialistes français et suisses de l'histoire militaire et civile de Suisse évoqueront les thèmes suivants : Les Suisses au service de la France après 1792, les troupes suisses dans les armées de Napoléon, la Révolution de 1830

et la dissolution des régiments suisses, la Légion étrangère, les grandes percées ferroviaires alpines et le développement économique de la Suisse au XIX^e siècle, les descendants de soldats suisses, l'engagement de soldats suisses dans l'armée française durant les deux guerres. Les communications de ce colloque feront l'objet d'actes dans un ouvrage ouvert à souscription.

Pour tout renseignement ou inscription :

Tél. 01 47 32 66 50.

